



Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL
DE ET A
1308 LA CHAUX**

La Chaux, le 25 août 2025

Préavis municipal N° 31/2021-2026 relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 50'000.00 concernant le projet de démolition et reconstruction des vestiaires du terrain de football et de la rénovation de la buvette

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 50'000.00 pour l'étude du projet de démolition et reconstruction des vestiaires du terrain de football ainsi que la rénovation de la buvette. Les vestiaires actuels présentent un état de vétusté avancé ; usure des installations sanitaires, dégradation des revêtements, absence d'isolation adéquate ainsi qu'une plomberie devenant obsolète. Les normes d'hygiène et d'accessibilité pour les utilisateurs ne sont plus pleinement respectées, il est donc nécessaire de palier à ces manquements par une totale démolition et reconstruction des vestiaires. Quant à la buvette, dans un meilleur état, celle-ci bénéficiera d'une rénovation thermique complète ainsi que des finitions intérieures plus adaptées et modernisées, répondant aussi aux besoins d'une clientèle de location. Celle-ci serait idéale également pour accueillir, au besoin, des réunions et représentations communales. Ces travaux offrent l'opportunité de mettre les deux bâtiments aux normes de protection incendie.

Afin de déterminer le coût de ce projet, une estimation sommaire a été établie par le bureau d'architecture CyclArchi.

2. Informations sur le projet

Le bureau d'architecture confirme que les directives cantonales imposent que les vestiaires soient chauffés et correctement isolés thermiquement. Même si le coût des travaux en est affecté, la durabilité des vestiaires est grandement augmentée ainsi que le confort thermique. Les besoins et charges de chauffage seront ainsi réduits.

La mise en place d'une ventilation mécanique est aussi obligatoire et permettra d'éviter les problèmes d'humidité.

La buvette est conservée avec ses façades existantes ; la toiture et la charpente étant en bon état, l'isolation peut être réalisée par l'intérieur.

La buvette pourra bénéficier des subventions cantonales du programme bâtiment, ce qui ne sera pas le cas des vestiaires. En effet, une participation financière du Fonds du sport n'est accordée que lorsque 4 vestiaires sont réalisés.

L'installation de panneaux photovoltaïques n'apparaît pas comme une solution intéressante, compte tenu de l'usage ponctuel des bâtiments.

Une nouvelle mise à l'enquête devra être réalisée car celle de juin 2021 est devenue caduque.

Un préavis relatif au coût des travaux sera présenté au Conseil général.

3. Coût

L'estimation des travaux, selon le bureau d'architecture CyclArchi, se monte à CHF 785'000.00 ; la Municipalité estime qu'un montant de CHF 50'000.00 est suffisant pour l'étude de ce dossier.

4. Financement

Compte tenu de nos liquidités actuelles, le montant total de CHF 50'000.00 sera assuré par la trésorerie courante de la bourse communale.

5. Aspect comptable

Sur le plan comptable, cet investissement sera amorti conformément aux règles comptables MCH2 sur une durée de 5 ans.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil Général d'adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil Général de La Chaux

- vu le préavis municipal No 31/2021-2026 relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 50'000.00 pour l'étude du projet de rénovation de la buvette et de démolition et reconstruction des vestiaires du terrain de football
- oui le rapport de la commission de gestion et finances chargée de rapporter sur cet objet,
- considérant que celui-ci a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide

- d'autoriser la Municipalité à mettre en oeuvre l'étude proposée dans le préavis 31/2021-2026
- de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 50'000.00
- de financer ces travaux par les liquidités courantes de la bourse communale.

Adopté en séance de la Municipalité du 25 août 2025.

Dossier traité par Mme Mary-Laure Etienne, Municipale.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Pascal Rossy



La Secrétaire



Sandrine Bühler